



Compte Rendu du Conseil Municipal - Séance du 6 novembre 2009

Le **6 novembre 2009 à 20 H** le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude HUNOLD.

Nombre de conseillers	
- en exercice :	15
- présents :	15
- votants :	15
- absents R :	0
- absents NR :	0

Etaient présents : MM. KIEFFER Jean-François – KURTESANIN Marc – ESCRIVA Michel – BARTHOLOME Patrice – BARTHOLOME Philippe – BOUCHEZ Christophe – GIRAULT Patrick – GUIGON Patrice – MARTINEZ Jean-Claude – RICHARD Philippe – Mmes MARCHAND Bernadette – SARLIN Catherine – VOLKEN Evelyne – VONFELT Isabelle

M. BARTHOLOME Patrice a été nommé secrétaire.

La séance a débuté par une présentation de Monsieur DAUCOURT du service des gardes nature.

OBJET :
Approbation du compte rendu de la séance du 11 septembre 2009

Délibération n° 37 – 2009

Après avoir pris acte du compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2009, le conseil municipal approuve à l'unanimité celui-ci.

Délibération n° 38 – 2009

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain, références cadastrales AK 33 d'une surface d'environ 115m² de la part de Monsieur ZUSSY.

La municipalité avait donné un avis favorable sur le principe sous réserve de son acceptation des conditions suivantes :

OBJET :
Acquisition de terrain par Monsieur ZUSSY

- l'ensemble des frais liés à cette transaction seraient à sa charge ;
- ce terrain lui serait vendu au prix de 500,00€ ;
- qu'après engagement de sa part, le conseil municipal sera sollicité pour délibérer sur cette cession.

Dans un courrier en date du 8 juillet dernier, monsieur ZUSSY s'étant engagé à prendre à sa charge les frais liés à cette transaction ainsi que sur le tarif proposé, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le conseil municipal décide de vendre ce morceau de terrain à Monsieur ZUSSY.

Délibération n° 39 - 2009

OBJET :
Nomination d'un délégué au cimetière

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner une personne responsable des cimetières.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de déléguer cette fonction à Monsieur Jean-François KIEFFER.



Délibération n° 40 - 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- a) approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2010 dans les parcelles de la forêt communale n°6 et 16 ;
- b) décide :
 - 1) de vendre sur pied, et par les soins de l'O.N.F. : en bloc les produits de la parcelle n°6 ; en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans la parcelle n°16 selon les critères détaillés au paragraphe c).
 - 2) de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans la parcelle n°16 aux conditions détaillées au paragraphe d).
- c) fixe les conditions suivantes pour les produits vendus : pour les modes de vente en futaies affouagères les arbres susceptibles de fournir des grumes sont déterminés selon les critères suivants : chênes, hêtres et charme découpe standard.
- d) Fixe les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :
 - 1) l'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité des 3 garants dont les noms suivent : MM. GUIGON Patrice, BARTHOLOME Patrice, CHAVANNE Roland
 - 2) situation des coupes et nature des produits concernés :
parcelle n°16
Produits à exploiter :
Amélioration : petites futaies marquées en abandon et les houppiers.
Régénération : tout le taillis, les petites futaies marquées en abandon et les houppiers.
Eclaircie : seules les tiges griffées ou marquées en abandon.
 - 3) délais d'exploitation :

Début de la coupe : décembre 2009
Fin d'abattage et Façonnage : juin 2010
Fin de vidange : août 2010

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

OBJET

Assiette et destination
des coupes – Exercice
2010

Le Secrétaire

Le Maire

Les Conseillers